

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION PERISCOLAIRE

Les factures sont établies mensuellement à partir de la fréquentation réelle de l'enfant aux services périscolaires. Aussi, les fréquentations du mois en cours sont donc saisies puis facturées le mois suivant.

LES MODALITES DE PAIEMENT

- **Par chèque ou espèces**
A déposer directement au trésor public de Rosporden situé 32 rue Nationale
- **Par CESU (pour les enfants de moins de 6 ans uniquement pour le centre de loisirs, les camps et la garderie)**
A déposer directement au trésor public de Rosporden situé 32 rue Nationale
- **Par chèques vacances (uniquement pour les camps et le centre de loisirs sans restriction d'âge)**
A déposer directement au trésor public de Rosporden situé 32 rue Nationale
- **Par prélèvement automatique**
La date de prélèvement automatique est indiquée sur votre facture. Pour mettre en place le prélèvement automatique, il vous suffit de remettre un RIB en mairie et de compléter l'autorisation de prélèvement (préparée par le service facturation)
- **Paiement en ligne (voir le flyer au dos de la feuille)**
Pour les personnes n'adhérant pas au prélèvement automatique, vous avez 30 jours pour payer votre facture. Vous pouvez payer vos factures sans vous déplacer au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet :
 - ↳ Par carte bancaire en utilisant tipi.budget.gouv.fr en indiquant l'identifiant
 - ↳ Par prélèvement unique avec son identifiant fiscal sur impot.gouv.fr

BAREMES DE TARIFICATION MODULEE EN FONCTION DES RESSOURCES

La Commune d'ELLIANT applique une tarification modulée en fonction des ressources des familles afin de garantir l'accessibilité financière des services périscolaires. Pour favoriser une meilleure équité sociale, la Commune d'ELLIANT a choisi de réviser cette tarification et d'appliquer les nouvelles recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales.

- Tranche 1 : QF ≤ 350 ;
- Tranche 2 : 350 < QF ≤ 650
- Tranche 3 : 650 < QF ≤ 750
- Tranche 4 : 750 < QF ≤ 850
- Tranche 5 : 850 < QF ≤ 950
- Tranche 6 : QF > 950

Tarifs année scolaire 2023-2024

Prestation proposée	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tarif Extérieur
	QF ≤ 400	400 < QF ≤ 700	700 < QF ≤ 750	750 < QF ≤ 850	850 < QF ≤ 950	QF > 950	Majoré de 30%
alsh Journée	5,58 €	7,34 €	9,54 €	11,75 €	13,95 €	14,98 €	19,47 €
alsh ½ journée sans repas	2,75 €	3,62 €	4,70 €	5,79 €	6,87 €	7,38 €	9,59 €
alsh ½ journée avec repas	3,72 €	4,89 €	6,36 €	7,83 €	9,30 €	9,98 €	12,98 €
alsh garderie matin ou soir	0,54 €	0,71 €	0,92 €	1,13 €	1,34 €	1,44 €	1,87 €
alsh garderie matin et soir	0,97 €	1,28 €	1,66 €	2,04 €	2,43 €	2,61 €	3,39 €
Garderie matin	0,54 €	0,71 €	0,92 €	1,13 €	1,34 €	1,44 €	
Garderie soir	0,64 €	0,84 €	1,10 €	1,35 €	1,60 €	1,72 €	
Garderie matin et soir	0,97 €	1,28 €	1,66 €	2,04 €	2,43 €	2,61 €	
Repas RS Enfant	1,26 €	1,66 €	2,16 €	2,65 €	3,15 €	3,38 €	
Repas RS Adulte	/	/	/	/	/	6,99 €	
Repas RS Noël	/	/	/	/	/	10,51 €	
Transp. scolaire /trimestre	22,82 €	30,02 €	39,03 €	48,03 €	57,04 €	61,24 €	
Transp. scolaire 1/2 trajet /trimestre	14,61 €	19,22 €	24,99 €	30,76 €	36,53 €	39,22 €	
Adhésion Espace Jeunes	3,80 €	5,00 €	6,50 €	8,00 €	9,50 €	10,00 €	